



Extraits de nos conditions générales de vente et de garantie dont l'acheteur reconnaît expressément qu'il à eu connaissance sans réserve.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, franco, port avancé ou port dû. Nos matériels sont facturés au prix en vigueur au jour de la livraison. Les commandes qui nous sont adressées ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et par le directeur de la société car-mo. Le destinataire ne doit donner décharge au dernier transporteur qu'après constat d'une livraison en bon état. La société car-mo garanti les vices cachés du matériel vendu dans les termes des articles 1641 et suivants du code civil pendant 6 mois consécutifs. Les paiements doivent être faits à RENNES Ille et vilaine dans les délais prévus lors de la commande. Les marchandises livrées demeurent la propriété de car-mo jusqu'au paiement complet. En cas de litige ou de contestation le tribunal de commerce de RENNES est seul compétent et ce, même en cas de demande incidente, en garantie, en intervention, ou en cas de pluralité de défendeurs, quelque soit l'action exercée.